

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1460

présenté par
M. Travert, rapporteur

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 45, supprimer les mots :

« sous réserve des adaptations suivantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.